

liers et les pêcheurs de la Saône professaient pour elle une dévotion spéciale ; la madone était leur sauvegarde et ils ne manquaient pas de l'invoquer dans le danger. Nous ignorons si cette tradition pieuse a disparu du pays avec les Minimés qui l'entretenaient.

Le Forez possédait quatre couvents : Saint-Chamond, Saint-Etienne, Feurs et Roanne.

Le contrat par lequel haute et puissante dame Gabrielle de Gadagne, veuve de Jacques de Miolans seigneur de Chevrières et autres lieux, assurait dans la ville de Saint-Chamond un établissement aux disciples de saint François de Paule, fut passé le 27 janvier 1622, au palais archiépiscopal de Lyon, en présence de Monseigneur Denis de Marquemont et des principaux dignitaires de la Primatiale.

Cette pieuse fondatrice avait perdu, *h* la fleur de la jeunesse, son seul fils tué dans une des dernières batailles contre les protestants ; c'était pour consoler sa douleur et témoigner à son enfant jusqu'au delà du tombeau les tendresses et les sollicitudes d'une mère qu'elle confiait à des religieux le soin et le devoir de prier perpétuellement pour celui qu'elle pleurait. Deux autres couvents avaient été déjà bâtis dans le même dessein par sa prévoyante générosité, les Jésuites lui devaient leur troisième maison de Lyon et l'ordre des Filles de l'Annonciation, appelées aussi Bleu Céleste de la couleur du scapulaire qu'elles portaient, avaient été appelé par elles de Gênes.

En échange des nombreuses faveurs spirituelles qui lui étaient concédées ou promises, la vertueuse dame s'engageait à fournir une somme de 9,000 livres et à donner une rente annuelle de mille francs rachetable à volonté, Elle faisait don des premiers objets nécessaires au culte et une partie de l'ameublement des cellules restait aussi à sa charge.